



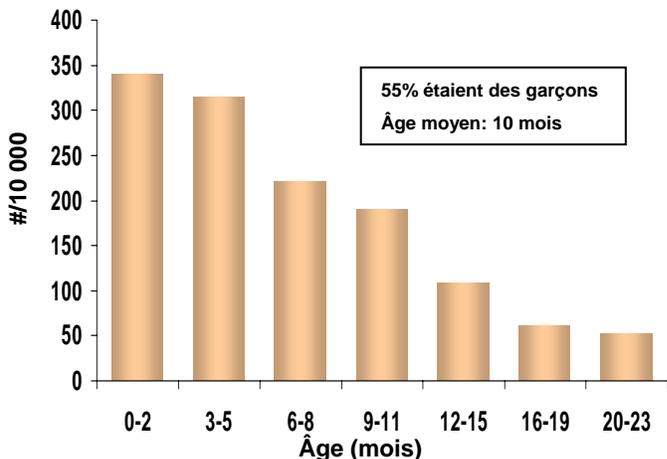
# ÉCHANTILLON DES DONNÉES

## BLESSURES À LA TÊTE ET AU VISAGE CAUSÉES PAR LA POUSETTE

SCHIRPT, en octobre 2002, chez les enfants de moins de 23 mois —1,751 dossiers.

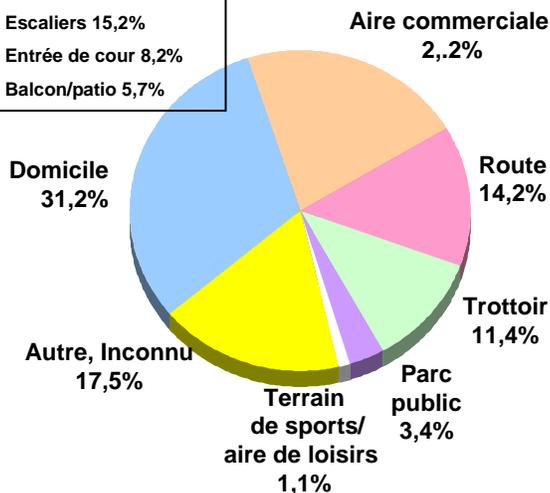
### RÉPARTITION PAR ÂGE

Nombre de cas par 10 000 dossiers du SCHIRPT pour chaque groupe d'âge



### LIEU DE L'INCIDENT

Jardin/cour 26,5%  
Escaliers 15,2%  
Entrée de cour 8,2%  
Balcon/patio 5,7%



### NATURE DES BLESSURES À LA TÊTE ET AU VISAGE

Tête (nb=982)	% de toutes les blessures à la tête
traumatisme crânien mineur fermé	76.0
ecchymose, éraflure au cuir chevelu, lacération	10.6
fracture du crâne	7.8
commotion cérébrale	4.9
traumatisme intracrânien	0.3
brûlure sur le cuir chevelu (café, cigarette)	0.2
<b>Total</b>	<b>100.0</b>

Visage (nb=769)	% de toutes les blessures au visage
ecchymose, éraflure au cuir chevelu, lacération	94.0
traumatisme dentaire	2.7
traumatisme oculaire	2.3
brûlure (café, cigarette)	0.5
fracture	0.4
vaisseau sanguin	0.1
<b>Total</b>	<b>100.0</b>

### REMARQUES

- Chez les 0 à 23 mois, 78 % des traumatismes liés à la poussette sont des blessures à la tête et au visage.
- dans l'ensemble, environ 20 % des blessures causées par un produit pour bébé dans la base de données du SCHIRPT (tous âges et tous types de blessures) étaient liées à la poussette
- dans 88 % des cas, la cause directe de la blessure était le sol ou une autre surface, 2,9 % des cas la poussette et dans 2,7 % des cas un véhicule
- dans les cas où l'utilisation de la ceinture de sécurité est connue (nb = 195), 62,6 % utilisaient la ceinture
- il y a une myriade de circonstances à l'origine des blessures à la tête et au visage associées à la poussette – cependant, les chutes (53,8%), les renversements (13,7%) et les fuites (14,2%) représentent environ 82 % des cas
- environ 13 % des blessures à la tête étaient graves (commotions, fractures du crâne et traumatisme intracrânien)
- en tout, 4,1 % des enfants ont été hospitalisés; cependant, ce pourcentage varie avec l'âge : 10,6 % des jeunes nourrissons (0 à 2 mois) ont été hospitalisés

Pour de plus amples renseignements sur le SCHIRPT, communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, par téléphone, au (613) 957-4689, par télécopieur, au (613) 941-9927, ou visitez notre site Web, à <http://www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/>

